

Officier chef de quart passerelle

P1-3 2 Sécurité du trafic maritime (parties 1 et 2 du cours)

Durée : 1 h 30 min

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Glossaire :

DST	:	Dispositif de séparation du trafic
NPM	:	Navire à propulsion mécanique
NW	:	Nord Ouest
SE	:	Sud Est
RIPAM	:	Règlement Internationale pour Prévenir les Abordages en Mer

1^{re} QUESTION (valeur = 1,5)

1 (valeur 0,5)

Définir le sens conventionnel du balisage en région A.

2 (valeur 1)

Vous descendez le chenal du four, du nord vers le sud. Devant vous, vous voyez une balise latéral tribord.

Indiquer où trouver le sens de balisage de cette région.

2^e QUESTION (valeur = 2,5)

Un navire de moins de 50 m en route arbore dans sa mature 3 sphères noires disposées en triangle.

1 (valeur 0,5)

Indiquer le type de navire concerné.

2 (valeur 1)

Lister les feux qu'il devra arborer de nuit.

3 (valeur 0,5)

Préciser la distance minimum à tenir vis-à-vis de ce navire.

4 (valeur 0,5)

Préciser quel aurait été le type de navire si ces sphères avaient été disposées verticalement les unes au dessus des autres.

3^e QUESTION (valeur = 3)

Lister les facteurs à prendre en compte dans la détermination de la vitesse de sécurité.

4^e QUESTION (valeur = 2)

Décrire une marque de chenal préféré à babord située à Miami.

5^e QUESTION (valeur = 3)

Vous naviguez dans la brume et vous entendez sur l'avant de votre travers un son long suivi de deux sons brefs puis un son long suivi de 3 sons brefs, sans pouvoir identifier le relèvement.

1(valeur 1)

Préciser ce que signifient ces signaux sonores.

2 (valeur 2)

Justifier vos actions prises dans cette situation.

6^e QUESTION (valeur = 2)

1 (valeur 0,5)

Indiquer les précautions d'usage de la navigation dans un chenal étroit ou une voie d'accès.

2 (valeur 1,5)

Préciser les types de navire ne devant pas gêner dans un chenal étroit ou une voie d'accès.

7^e QUESTION (valeur = 6)

Vous êtes en pêche, de nuit en vue les uns des autres, dans le détroit du Pas de Calais sur un navire de pêche de longueur égale à 50 m dans la zone de séparation du trafic du DST. Vous faites cap au 226°.

Le rail descendant situé au nord a un trafic dont la direction générale est au 226°.

Le rail montant a un trafic dont la direction générale est au 046°.

Vous êtes alors abordé par un NPM d'une longueur de 120 m de long traversant le DST du NW vers le SE.

Il vous a abordé sur votre tribord avant.

1 (valeur 1)

Préciser si la pêche est autorisée dans la zone de séparation du trafic.

2 (valeur 1)

Indiquer le cap du NPM abordeur sachant qu'il respectait les règles du RIPAM pour sa traversée.

3 (valeur 2)

Rédiger votre argumentaire permettant de défendre vos intérêts en précisant les règles sur lesquelles vous vous appuyez.

4 (valeur 2)

Rédiger l'argumentaire du NPM lui permettant de défendre ses intérêts en précisant les règles sur lesquelles il s'appuyera.

Nota :

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence. De même, si cela le (la) conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il (elle) doit la (ou les) mentionner explicitement.

La copie rendue ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, il convient de s'abstenir de signer ou d'identifier le document.